



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2006
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5584^e séance du Conseil de sécurité tenu le 12 décembre 2006, le Président a fait, à l'occasion de l'examen de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », la déclaration dont le texte suit au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité se déclare profondément préoccupé par la situation au Moyen-Orient et les graves conséquences qu'elle a pour la paix et la sécurité et souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région.

Le Conseil insiste sur le fait qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes de la région et que la négociation est le seul moyen viable d'apporter la paix et la prospérité aux peuples de tout le Moyen-Orient.

Le Conseil souligne que les parties doivent respecter les obligations découlant des accords déjà conclus et mettre notamment fin à la violence et au terrorisme sous toutes ses formes.

Le Conseil se dit gravement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire et demande qu'une assistance soit apportée d'urgence au peuple palestinien via le Mécanisme international temporaire, les organisations internationales et d'autres voies officielles.

Le Conseil se félicite de l'accord qui a été passé entre le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, visant à un cessez-le-feu mutuel à Gaza.

Le Conseil se félicite des mesures prises par les deux parties pour maintenir le cessez-le-feu et exprime l'espoir qu'il en résultera une période de calme durable. Il demande donc aux deux parties d'éviter toute action qui pourrait compromettre de nouveaux progrès. Il demande de nouveau qu'il soit mis fin à la violence et au terrorisme sous tous ses aspects, comme énoncé dans ses déclarations et résolutions antérieures.

Le Conseil est conscient de la nécessité d'encourager l'adoption de mesures propres à inspirer plus de confiance dans le processus de paix.

Le Conseil demande de nouveau au Gouvernement de l'Autorité palestinienne d'accepter les trois principes du Quatuor.



Le Conseil se dit une fois de plus profondément attaché à l'ambition de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité comme l'envisage la Feuille de route.

Le Conseil insiste sur le fait que l'intervention de la communauté internationale ne peut se substituer aux grandes mesures que les parties elles-mêmes doivent prendre.

Le Conseil encourage les parties à engager des négociations directes.

Le Conseil réaffirme le rôle essentiel du Quatuor et attend de lui qu'il continue de s'investir activement.

Le Conseil réaffirme qu'il est important et nécessaire de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sur la base de toutes les résolutions qu'il a prises sur la question, dont les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), du mandat de Madrid et du principe de l'échange de terres contre la paix. »
